



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Vincennes, le 06/08/2021

Affaire suivie par : Jean-Christophe GOYHENETCHE
Service connaissance et développement durable des territoires
Département évaluation environnementale
Tél. : 01 87 36 45 14
Courriel : Jean-Christophe.Goyhenetche@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire,


Dans le cadre de la procédure de révision du PLU de Longvilliers, vous avez transmis par courrier du 27 juillet 2021 une demande d'examen au cas par cas à l'autorité environnementale, conformément à l'article R.104-30 du code de l'urbanisme.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France, compétente pour se prononcer sur votre saisine, rendra sa décision en s'appuyant notamment sur l'avis du service régional chargé de l'environnement [la DRIEAT] qui instruira votre demande.

J'accuse réception de votre demande à la date du **28 juillet 2021**. La décision relative à votre demande vous sera transmise dans un délai de deux mois à compter de cette date. Elle sera également publiée sur le site internet de la MRAe. Une absence de réponse dans ce délai vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale pour la procédure concernée.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Adjoint au chef du Département
évaluation environnementale



Médhy Broussillon

**M. Maurice CHANCLUD
Maire de Longvilliers
4 route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS**